

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ÉLECTIVE
1^{ER} MARS 2021**



UNECATEF

La Force des Entraîneurs

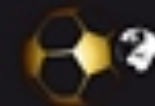




UNECATEF
La Force des Entraîneurs

RAPPORT MORAL

SAISON 2019/2020



UNECATEF
La Force des Entraîneurs



Adhésions 2019/2020

- Le nombre des adhérents s'élève à 711
- 167 L1 et L2
- 451 Championnats amateurs et féminine
- 33 FFF : entraîneurs nationaux, directeurs pôle espoirs, Cadres techniques fédéraux
- 56 à l'Etranger
- 31 Retraités
- 102 nouveaux
- **608 adhérents dont 108 nouveaux** (pour la saison en cours)



Activité

- Réunions du Comité Directeur et réunions du Bureau, présentiel et visio
- Réunions internes, pour préparer les commissions : CFDT – UAF – CCPAAF - STATUTS
- Commissions : équivalences, licence club, Copil, paritaire,
- Groupe COVID de la LFP
- Réunions sur le football féminin
- Réunion au ministère sur le futur des diplômes
- Négociations avec l'U2C2F pour un nouveau contrat



Activité

- Poursuite de la collaboration avec la DTN pour des postes en Afrique DTN ou DTN Adjoint
- Lobbying auprès du président de la FFF
- Mise en place de correspondants référents de l'UNECATEF dans chacune des 13 régions (en cours)

Important : négociation finalisée avec prise d'effet saison 2021/2022

- Création et reconnaissance d'un statut des adjoints dans les clubs professionnels,
- Suppression de la limite d'âge 65 ans dans la charte du football professionnel
- Suppression de la baisse des rémunérations en cas de relégations (clubs pros)
- Mise en place de délai de prévenance pour les entraîneurs et éducateurs (clubs pros)
- En échange : suppression de la prime d'ancienneté pour l'entraîneur N°1



Représentants UNECATEF commissions LFP

- Conseil d'administration 2 représentants
- Bureau de la LFP 1 représentant
- Commission paritaire 4 représentants
- Commission juridique 3 représentants
- Commission sociale et d'entraide 1 représentant
- Commission licence club 2 représentants
- DNCG 2 représentants



Représentants UNECATEF groupes de travail LFP

- GOUVERNANCE P Repellini
- Organisation interne LFP P Repellini
- Dialogue social A Hamimi
- Mouvement sportif R Domenech
- Développement international R Domenech
- Compétitions et jeu P Repellini
- Groupe COVID A HAMIMI



Représentants dans les commissions FFF

- Haute Autorité du Football H Gauthier
- Commission des agents H Gauthier J Roche
- commission du calendrier P Repellini A merchadier
- Commission supérieure d'appel Pro et Amateur M Rablat
- DNCG L Gérard JL Leplat
- Commission formation joueur d'élite E Deletang



Représentants UNECATEF commissions FFF

Commission fédérale statuts des éducateurs et entraîneurs :

- | | |
|-----------------------|------------|
| - COMITE DE PILOTAGE | R Domenech |
| - SECTION STATUT | A Bodj |
| - SECTION EQUIVALENCE | R Domenech |

Section Emploi / Formation

- | | |
|-----------------------|------------|
| Ligue 1 et Ligue 2 | J-M Furlan |
| - Centre de formation | C Robin |
| - Amateurs | R Dézire |
| - Personne qualifiée | R Domenech |

Collège des acteurs de la LFA

S Haziradj



CA et Bureau de la LFP

- Cette année de football fût complètement exceptionnelle pour diverses raisons. Après un bon début de championnat, le virus COVID 19 a fait son apparition, et il a tout bouleversé au point de mettre notre compétition au point mort.
- A la LFP nous avons subi les positions prises par l'Etat et La FFF d'arrêter toutes les compétitions sportives du jour au lendemain sans nous laisser le temps de mettre en place des possibilités de trouver des aménagements pour essayer de finir ce championnat. Une commission dont je faisais partie à échafauder plusieurs solutions mais à chaque fois elles ont été récusées et en finalité le championnat 19/20 ne s'est pas terminé, le classement a été entériné au moment du confinement Générale
- A partir de ce moment-là, nous avons pris diverses décisions concernant la reprise du championnat, mais cela ne fut pas possible car l'UEFA a programmé des matchs de Champion Ligue pour les clubs et aussi des matchs pour les sélections nationales.



CA et Bureau de la LFP

La saison 2020/2021 a débuté en Août avec l'obligation de jouer à huit clos. Les clubs ont été obligés de prendre des mesures sanitaires draconiennes pour les joueurs et les entraîneurs, afin d'éviter la contamination.

Nous avons fait plein de réunions en Visio, de bureau, du conseil d'administration afin de trouver des solutions pour sauver les clubs qui étaient en grande difficulté financière

La LFP a réussi à avoir un prêt qui a permis aux clubs d'être un peu plus serein.

Les anciens dirigeants de la LFP Nathalie Boy de la Tour et Didier Quillot ont été mis en difficultés et l'ensemble des présidents de L1 et L2 ont réclamé leurs démissions. Une assemblée extraordinaire a été convoquée pour élire un nouveau président Vincent Labrune et un nouveau directeur général Arnaud Rouger.

Après viennent les soucis avec le contrat de Mediapro qui refuse de payer la deuxième échéance par manque de liquidité n'ayant pas atteint le chiffre de 1 million d'abonnement (seulement 450 000). Des discussions se sont engagées pour éviter le pire et la faillite de la LFP. Mediapro a versé une somme et a rendu les droits à la LFP, qui va essayer de trouver d'autres distributeurs pour continuer à diffuser les matchs de L1 et L2, mais le montant des droits télé sera certainement moindre.



Bilans DMVE 2020

- DMVE 2020, pour les 15 stagiaires mobilisés, restera comme la saison dépendante des conditions sanitaires. Programmé avec 5 sessions en présentiel dont les deux premières à Autrans et Bordeaux, le confinement nous a contraint à l'organisation de 3 sessions à distance de 4 jours en Mars, Avril et Mai. Pas toujours évident, dans des délais très courts, de rebondir sur une nouvelle programmation et maintenir le lien avec l'ensemble des acteurs du programme. Avec l'adhésion de toutes les parties, le défi a été relevé. Malgré la conjoncture,
- ce groupe d'entraîneurs a démontré avec détermination et disponibilité des capacités d'adaptation hors normes. Tous ont relevé le défi de l'accompagnement à distance. Y compris les différents intervenants qui ont proposé des rendez-vous individuels ou en binôme pour mener à bien leurs modules. Comme quoi, les innovations sont là où on ne les attend pas et à tel point que cette expérience riche d'enseignements, **devait faire partie du programme 2021, qui a été malheureusement supprimé.** Il n'en reste pas moins que les relations humaines restent le carburant essentiel des entraîneurs



Commission des Agents

- Pour rappel la C.F.A.S. est notamment chargée :
- d'élaborer et de modifier le règlement des agents sportifs ;
- d'organiser l'examen pour l'obtention de la licence d'agent sportif ;
- de délivrer, suspendre et retirer la licence d'agent sportif ;
- de prononcer des sanctions disciplinaires à l'encontre des agents sportifs, des clubs et des licenciés de la F.F.F. ;
- de reconnaître la qualification des agents sportifs ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen ;
- Poursuite des contrôles effectués par la D.N.C.G. qui pourront donner lieu à une prochaine saisine de la Commission
- Récentes évolutions en termes d'informatisation des procédures (Portail et transmission du bilan d'activités par voie électronique).



Commission des Agents

- le nombre d'agents sportifs licenciés FFF s'élève à 422 à ce jour (à ce chiffre s'ajoutera prochainement – si aucun des candidats ne se trouve dans un cas d'incompatibilité - les 48 agents ayant été admis à l'épreuve spécifique de l'examen pour l'obtention de la licence d'agent sportif ayant eu lieu en septembre dernier) ;
- 142 agents communautaires sont autorisés à ce jour à exercer l'activité d'agent sportif à titre temporaire et occasionnel sur le territoire français dans le cadre d'une prestation de services ;
- Poursuite des échanges avec le Ministère des Sports aux fins d'envisager des évolutions législatives et/ou réglementaires. La Commission reste également attentive au projet de réforme du système des transferts et du régime applicable aux « intermédiaires » qui avait été engagé par la FIFA et dont les discussions pourraient reprendre prochainement



Commission Sociale et d'Entraide de la L.F.P

Celle-ci s'est réunie à 7 reprises.

Des aides ont été apportées à 10 anciens joueurs professionnels en difficulté.

- 120 demandes de prise en charge pour des formations ont été réalisées.
- 126 remboursements de frais de cours ont été effectués



Commissions Supérieure d'Appel Amateur.

Cette commission s'est réunie 16 fois. Les problèmes rencontrés touchent des entraîneurs de joueurs de plus en plus jeune. Trop d'éducateurs sont désarmés face à la génération actuelle reflet de notre société. Les principaux soucis sont :

- absence de communication avec le corps arbitral.
- méconnaissance des règlements.
- influence néfaste de l'entourage des joueurs (famille, pseudo agents, grands frères, etc...).
- Acceptation de l'omni présence des présidents de club afin de garder son poste.

A noter, hélas, que le foot féminin fait l'objet de plus en plus de dérives : falsification des licences, non-respect de l'arbitre, manque d'éducatrice féminine.



Commission Supérieure d'Appel Professionnelle

Cette commission s'est réunie 10 fois. Aucune n'a concerné les entraîneurs du monde professionnel. Il semblerait que nos décisions de la saison précédente aient marqué les esprits, à savoir aggravation des sanctions de la LFP.

CONCLUSION

Il nous faut rester vigilant, ferme et ne pas laisser faire n'importe quoi à des soi-disant éducateurs.



Conseils juridiques aux adhérents

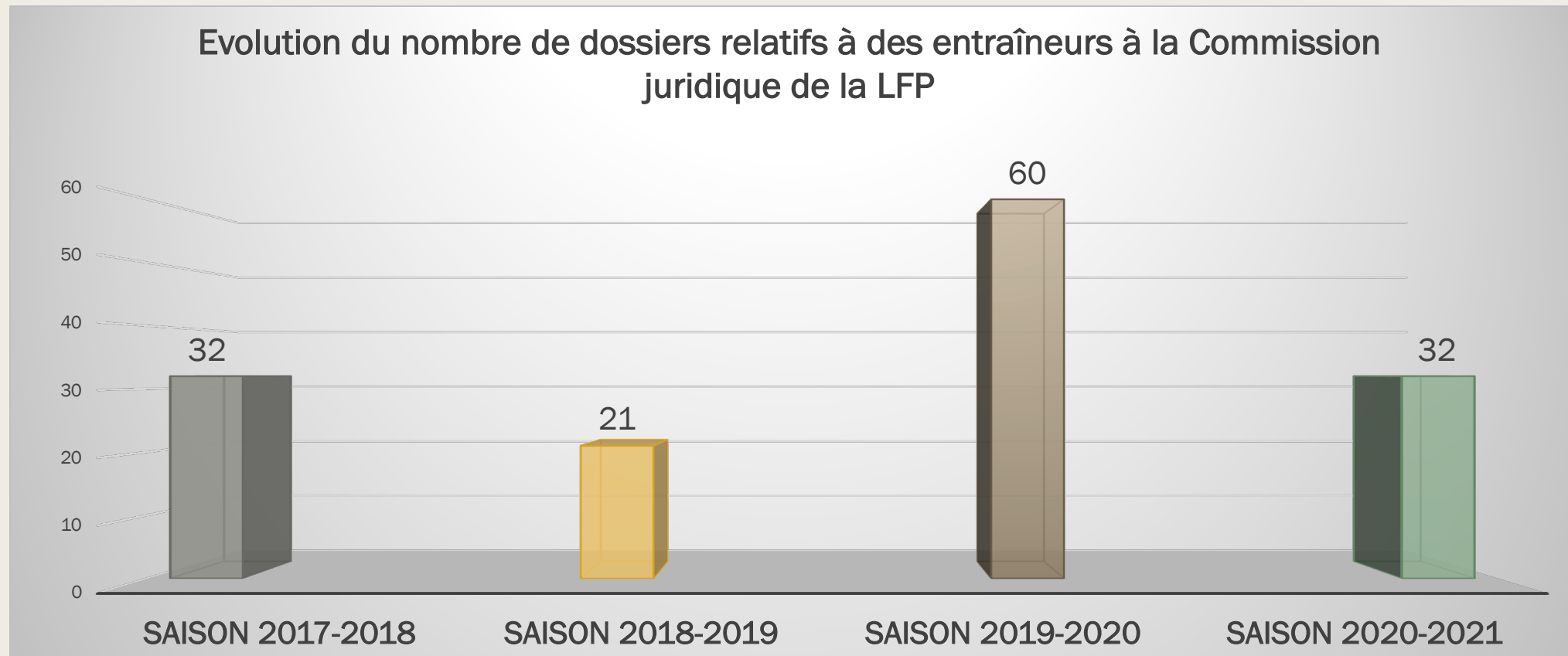
de nombreuses sollicitations

- analyses de contrats avant signature et envoi de modèles de contrats
- informations sur l'application des différentes Conventions Collectives
- procédures de démission, de rupture conventionnelle, de licenciement, saisie du Conseil de Prud'hommes,
- informations sur l'activité partielle suite au confinement
- accompagnement de 61 dossiers (sur 2 saisons) de ruptures conventionnelles. Ce qui représente une hausse de 233,33% % par rapport à la saison 2018-2019 pour la saison 2019-2020 et une hausse de 173,33% par rapport à la saison 2018-2019 pour la saison 2020-2021.

La crise sanitaire, et ses conséquences économiques, va sans doute amener les Clubs à recourir encore et toujours plus à la rupture conventionnelle, amiable du contrat de travail. N'hésitez pas à solliciter les services de l'UNECATEF afin de vous faire accompagner dans les négociations.



Commission Juridique de la LFP





Commission Juridique de la LFP

- Malgré la pandémie de Covid-19 et la suspension de l'ensemble des compétitions nationales, la saison 2019-2020 a été marquée par 60 dossiers relatifs à des entraîneurs, soit une hausse de 285,71% par rapport à la saison 2018-2019, laquelle n'avait eu à connaître que de 21 dossiers.
- A ce jour il y a 32 dossiers relatifs à des entraîneurs. Nous pouvons donc supposer qu'en 2020-2021 il y aura approximativement un nombre similaire de dossiers d'entraîneurs



Assistance Juridique Fiscalité et Protection Sociale

- A ce jour, 20 entraîneurs, membres de l'UNECATEF, ont eu recours à l'assistance 6 exercent ou ont exercé leur activité en FRANCE
- Pour 5 les problématiques soulevées concernant uniquement la protection sociale :
- Conditions à satisfaire pour bénéficier d'un départ anticipé à la retraite
- Application à leur cas personnel (2 dossiers).
- Allocation de retour à l'emploi (A.R.E.)
- Calcul des indemnités- Prise en compte des périodes de chômage pour la retraite
- Pour 1 d'entre eux, l'assistance sollicitée relevait de la fiscalité des clubs amateurs (remboursement de frais, réduction d'impôt liée au mécénat)

.
.



Assistance Juridique Fiscalité et Protection Sociale

- 14 exercent leur activité à l'étranger ou sont intéressés par l'expatriation
- Les sujets abordés relèvent de la protection sociale (assurance maladie, retraite, chômage) et de la fiscalité
- (notamment l'analyse des dispositions de l'éventuelle convention fiscale signées par la FRANCE et le pays d'expatriation) ;

Répartition des dossiers

5 concernent la CHINE - 4 concernent l'AFRIQUE (Guinée, R.D. Congo) - 3 concernent l'EUROPE (Angleterre, Belgique, Danemark), - 2 concernent les pays du Golfe (Qatar, Emirats A.U.)



Commission Nationale Paritaire de la Convention Collective CCPAAF

La CCPAAF est applicable à tous les salariés du football en dehors des joueurs, ou entraîneurs. Elle concerne, pour l'UNECATEF,

En vue de favoriser le dialogue social, les parties à la Convention ont institué une Commission Nationale Paritaire, laquelle a pour compétence de :

- discuter de toute proposition de modification de la Convention Collective ;
- statuer sur tous les cas pour lesquels une compétence lui a été attribuée ;
- interpréter les dispositions de la Convention Collective.

La Commission est composée à parts égales de représentants des employeurs et des salariés, parmi lesquels figurent deux membres désignés par l'UNECATEF.



Conseil de Branche Sport de la CFDT

afin de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19, il a été négocié, à défaut d'accord d'entreprise, la possibilité pour les employeurs d'imposer, entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 août 2020, la prise de congés payés aux salariés, dans la limite de 6 jours ouvrables, moyennant le respect d'un délai de prévenance réduit (1 jour franc) et d'une notification écrite.



Revalorisation des Salaires Minima SMC

Par avenant n° 140 du 25 mars 2019, la Commission Mixte Paritaire de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) a acté :

- une revalorisation de 1,5 % du salaire minimum conventionnel à compter du 1^{er} janvier 2020. Celui-ci s'élève donc à 1.469,24 euros bruts contre 1.447,53 euros bruts en 2019 ;
- Une modification de la majoration des salaires minima conventionnels



Revalorisation des Salaires Minima SMC

Groupes	Majoration avant le 1 ^{er} janvier 2020	Majoration à compter du 1 ^{er} janvier 2020
1	SMC + 5,21 %	SMC + 6 %
2	SMC + 8,21 %	SMC + 9 %
3	SMC + 17,57 %	SMC + 18 %
4	SMC + 24,75 %	SMC + 24,75 %
5	SMC + 39,72 %	SMC + 39,72 %
6	SMC + 74,31 %	SMC + 74,31 %
7	24,88 SMC	24,88 SMC
8	28,86 SMC	28,86 SMC



Commission Discipline LFP

- La saison 2019 -2020 a été écourtée. Il n'y a eu que 31 réunions et cette saison on en est à 22 Commissions Concernant les sanctions. Il n'y a pas eu d'incidents importants . Les expulsions ont diminué les deux dernières saisons grâce de l'instauration de cartons jaunes. Les arbitres surtout les quatrièmes usent de cette possibilité pour essayer de faire descendre la pression sur les bancs de touche. D'ailleurs le cumul de 3 cartons en 10 matchs n'a occasionné que 3 suspensions la saison dernière et 1 cette saison.
- A noter que le cas des entraîneurs principaux est étudié avec plus de bienveillance dans la mesure où ils sont plus exposés que les adjoints censés rester en retrait .
- Les stades vides ont probablement occasionné indirectement quelques sanctions, les échanges entre les entraîneurs, ou avec les officiels arrivent maintenant plus facilement aux oreilles des arbitres .
- l'amélioration constatée avec l'instauration des cartons s'est encore vérifiée cette saison .



Commission Discipline LFP

EXPULSIONS								
	2017 - 2018 : 38 matchs		2018 - 2019 : 38 matchs		2019 - 2020 : 28 matchs		2020 - 2021 : 20 matchs	
	Ligue 1	Ligue 2	Ligue 1	Ligue 2	Ligue 1	Ligue 2	Ligue 1	Ligue 2
Entraîneur Principal	13	16	13	3	6	10	2	2
Adjoints	16	21	18	8	2	10	2	3
TOTAL	21	37	31	11	8	20	4	5
% par match	0,55	0,97	0,82	0,29	0,21	0,53	0,20	0,25



Commission Discipline LFP

AVERTISSEMENTS			
2019 - 2020 : 28 matchs		2019 - 2020 : 28 matchs	
Ligue 1	Ligue 2	Ligue 1	Ligue 2
32	27	17	14
14	9	13	11
46	36	30	25
1,64	1,29	1,5	1,25



Commission des Agents FFF

- le nombre d'agents sportifs licenciés FFF s'élève à 422 à ce jour
- 142 agents communautaires sont autorisés à ce jour à exercer l'activité d'agent sportif à titre temporaire et occasionnel sur le territoire français dans le cadre d'une prestation de services ;
- Récentes évolutions en termes d'informatisation des procédures (Portail et transmission du bilan d'activités par voie électronique). L'utilisation de ces outils a été d'autant plus pertinente pendant la période de crise sanitaire. Les développements se poursuivent (amélioration des fonctionnalités existantes et développement de nouveaux outils aux fins d'assurer un contrôle plus accru de l'activité des agents sportifs ;
- Poursuite des contrôles effectués par la D.N.C.G. qui pourront donner lieu à une prochaine saisine de la Commission
- La Commission reste également attentive au projet de réforme du système des transferts et du régime applicable aux « intermédiaires » qui avait été engagé par la FIFA et dont les discussions pourraient reprendre prochainement



Haute Autorité du Football

Des réflexions internes à la HAF sont menées sur différents sujets : faire évoluer la HAF pour lui conférer un réel Pouvoir opérationnel, ou " rester " un pouvoir d'alerte, de vigilance, par rapport au COMEX de la FFF

la HAF a reçu en octobre PATRICK BRAOUZEC, Président du Conseil de Surveillance du Grand Paris , et recevra en Avril FRANCOIS BAROIN Président de l'Association des maires de France , toujours au sujet des Conseils de surveillance

La future loi sur le sport portée par ROXANA MARACIMEANU, va apporter des modifications dans la gouvernance des Fédérations Sportives, en instituant l'obligation d'un Conseil de Surveillance ..

L'UNECATEF informe la HAF de l'interruption du dialogue Social dans le football professionnel, et des difficultés à reprendre des négociations revendications, l'U2C2F indique les difficultés relationnelles qu'ils rencontrent eux aussi avec les représentants des clubs pros, idem pour les médecins ..

l'U2C2F évoque la présence de plus en plus soutenue des Agents et sous-Agents dans le football fédéral qui perturbe grandement le fonctionnement des clubs et le relationnel des clubs entre eux



Haute Autorité du Football

Auditions par la HAF au cours de l'exercice

- Le Directeur Financier et le Commissaire aux comptes présentent le Bilan Financier avant l'AG de décembre
- SPORT PREVENT sur les problèmes de la Radicalisation dans le sport en général, dans le foot en particulier et dans le futsal surtout .
- Kenny Jean - Marie sur les réunions du COMEX et les projets
- DR Orhant Directeur Médical de la FFF, à propos des Commotions Cérébrales
- M. Thomas Sille Chef de projet coordinateur RSO, à propos de la Responsabilité Sociale des Organisations
- Mathieu Robert Chef de projet des actions citoyennes et sociales de la LFA
- Erwan le Prevost, Hubert Fournier, Frédérique Jossinet sur l'héritage de la Coupe du Monde Féminine 2019



Service juridique de l'UNECATEF

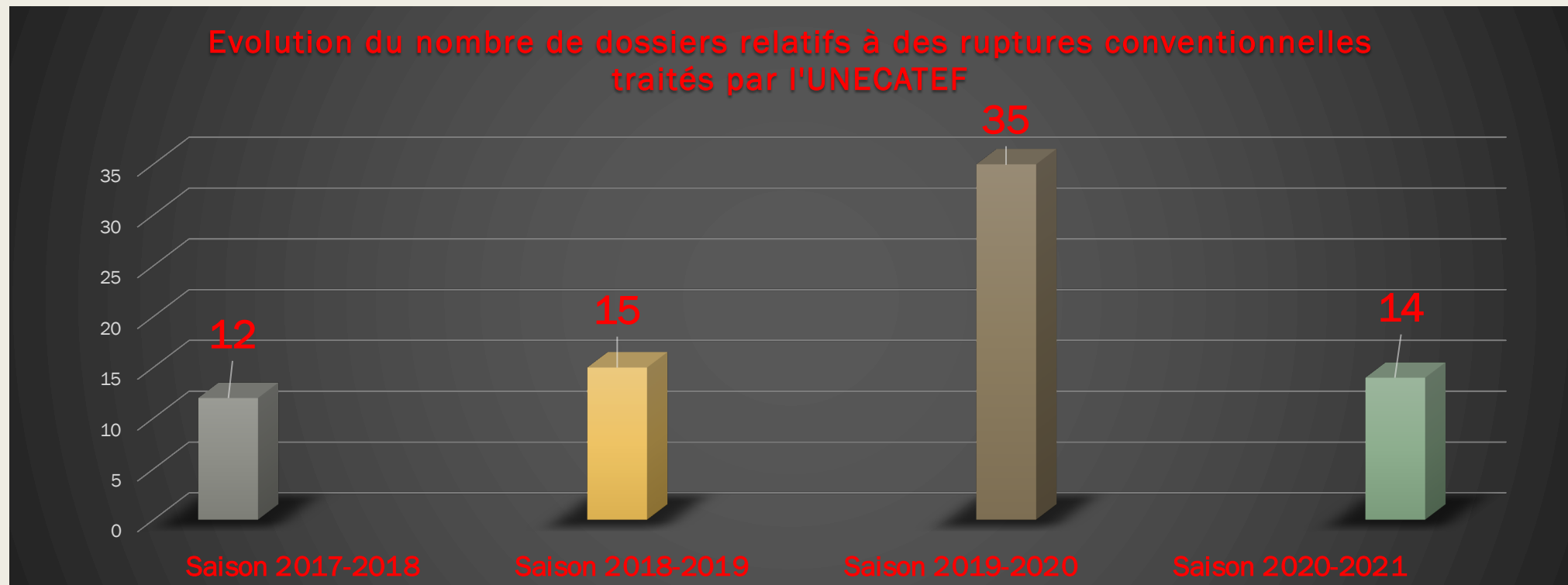
Malgré la pandémie de Covid-19 et la suspension de l'ensemble des compétitions nationales, la saison 2019-2020 a été marquée par 35 dossiers relatifs à des ruptures conventionnelles. Ce qui représente une hausse de 233,33% par rapport à la saison 2018-2019, laquelle n'avait eu à connaître que de 15 dossiers.

Au 1^{er} février 2021, il y a déjà 14 dossiers relatifs à des ruptures conventionnelles. Ce point d'étape, à un peu plus de la moitié de la saison en cours, permet d'établir la conjecture suivante :

La saison 2020-2021 devrait être marquée par un nombre de ruptures conventionnelles inférieur à celui de la saison 2019-2020. Toutefois, en raison des difficultés financières que le football traverse actuellement, l'UNECATEF s'attend à connaître une hausse importante des ruptures de contrat de travail à travers des plans de sauvegarde de l'emploi et/ou des plans de départ volontaire.



Service juridique de l'UNECATEF





Service juridique de l'UNECATEF

- analyses de propositions de contrat de travail pour la France ou l'étranger ;
- des modèles de contrats (CDI et CDD, temps plein et temps partiel, en France ou à l'étranger) ;
- des informations sur l'application des Conventions Collectives : CCN Sport, Charte, Statut des éducateurs, CCPAAF
- modèles de courrier : mises en demeure de payer, lettre de démission ... ;
- procédure de démission, rupture conventionnelle et sa négociation
- procédure de licenciement (indemnité minimale de rupture, suivi du dossier) ;
- procédure pour saisir le Conseil de Prud'hommes,
- informations sur l'activité partielle et le calcul du montant des indemnités.
- accompagnements d'entraîneurs devant la Commission de Discipline de la FFF ou la Commission Juridique de la LFP



Service juridique de l'UNECATEF

Élections de la délégation du personnel au Comité Social et Économique au sein de la Fédération, des Clubs, Ligues et Districts

L'UNECATEF, en tant que syndicat représentatif de par son affiliation à la CFDT, prend place à l'ensemble de ces négociations. L'objectif est de rechercher un accord, notamment sur les points suivants :

- nombre et composition des collèges électoraux ;
- répartition du personnel et des sièges dans ces collèges ;
- modalités d'organisation et de déroulement des opérations électorales ...

À ce jour, toutes les Ligues de métropole, la quasi-totalité des Clubs de L1 et L2 et certains Clubs de Nationale 1 ont mis en place cette nouvelle instance représentative du personnel. Il sera nécessaire de les déclencher dans certains Districts et Clubs.

La politique du Syndicat en matière d'élections professionnelles est d'essayer de présenter des entraîneurs et des cadres techniques dans toutes les structures afin que notre famille soit représentée. Nous avons présenté plus de 50 candidats lesquels ont tous été élus.



Commission Fédérale de Formation du Joueur Elite

- La commission statue sur les problématiques suivantes :
- L'article 98 modifié en AG pour la saison 2019/2020 (Changement de club des jeunes, et qui se doit d'être modifié régulièrement, en fonction des évolutions et notamment dans le football féminin)
- - Les demandes de dérogations
- - Les structures de préformation 2019/2020
- - Le cahier des charges des Pôles Espoirs féminins et masculins



Commission Fédérale de Formation du Joueur Elite

De Juillet 2019 à Novembre 2019, la commission a étudié et traité 20 demandes de dérogations :

- *13 demandes ont reçu un avis favorable*
- *7 demandes ont reçu un avis défavorable.*

Les autres points abordés par la commission concernent toujours les labellisation des structures de formation féminines, l'officialisation des sections sportives élites et des pôles espoirs pour la saison 2019 / 2020.